

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mai 2024

Étaient présent.e.s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

TREMOULHEAC Estelle donne pouvoir à Céline Elie
Alexandre Vagnon est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 04 avril 2024

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente est ajournée, car les conseillers n'ont pas reçu le compte rendu.

II- Abribus : demande de subvention à la région

Suite à un accident, l'abribus situé rue de la Madone a été fortement endommagé.
La Région finance intégralement la fourniture et la pose de l'abri voyageurs, et elle subventionne à hauteur de 80% la dalle béton qui supportera l'abri. A noter que le montant du devis doit être au minimum de 625 € HT pour prétendre à cette subvention.

Mme la maire sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pour la fourniture et pose d'un abri voyageur
- Pour le financement à 80 % de la dalle béton supportant l'abribus, dont le montant des travaux est de 1 864,28 € HT

Mme Baas précise que la dalle actuelle est fendue et trop petite.
L'abribus sera posé seulement dans 6 mois.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Vestiaire foot : demande de subvention à l'ANS (Agence nationale du sport)

Mme la maire propose de présenter le dossier suivant à l'agence nationale pour le sport :

L'extension et la réhabilitation des vestiaires implantés sur le terrain de football communal.

Le cabinet d'architecte « Atelier 3A » a estimé le montant des études et des travaux à :

- Travaux : 172 261,73 HT, soit 206 714,07 € TTC
- Maitrise d'œuvre : 18 000,00 €, soit 21 600,00 € TTC

La subvention sollicitée est de 55 000 € sur un montant total de 191 111,73 € HT soit 29 %

Mme Baas précise que les autres demandes de subventions sont encore en attente de réponse.
M. Careil dit que l'idée du projet est d'obtenir 80% de subvention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14		1

IV – Attribution des subventions aux associations

La commission vie-associative présente les demandes de subvention des associations de la commune.

Association	Fonctionnement	Investissement	Exceptionnelle	TOTAL	Proposition
Boule du Ternay	450	800		1250	1000
Cercle Jeanne d'arc	1000	2000		3000	1000
Montures du temps		400		400	0
Conscrits				0	800
Dynamique Pirailonne	200			200	200
Judo Club	400	425		825	625
Label des chants	400		1500	1900	1000
Les amis du Val Ternay	500			500	500
Manufacture et fonderie Bancel	600			600	600
Patrimoine Pirailon	400			400	400
Radio d'ici	0		1500	1500	1000
SCP	300		1000	1300	1000
Sou des écoles	500		2000	2500	1500
Souvenirs français					500
TOTAL	4750	3625	6000	14375	10125

M. PLASSON précise qu'une règle a été mise en place pour les subventions de fonctionnement : Celle-ci est plafonnée à 200€ si l'association profite d'infrastructures de la mairie, sinon plafonnée à 800€.

- Montures du temps : pas de subvention car la compagnie bénéficie d'un prêt de la salle de la Passerelle sous forme de résidence,
- Boule du Ternay : En 2025, l'attribution de la subvention prendra en compte les travaux réalisés en 2024
- Conscrits : pas de demande non chiffrée, la commission s'aligne sur la somme de l'année dernière
- Label des chants : une fanfare sera présente pour la brocante musicale
- Les amis du val du Ternay (EHPAD) : acquisition de matériel d'animation
- Radio d'ici : il propose un projet avec l'école, l'ehpad et la Grimpe d'arbres
- SCP : demande exceptionnelle pour l'organisation du tournoi Guy Jurdyc
- Sou des écoles : Fonctionnement + une semaine de formation sur les arts du cirque en partie financé par une dotation à l'école
- Souvenir français : subvention pour la création d'une nouvelle stèle vers Saint-Appolinard, chiffrée à 2 550 €
- Cercle Jeanne d'Arc : Mme RIVOIRE précise qu'il est inhabituel de donner des subventions pour du patrimoine immobilier car c'est un patrimoine appartenant à l'association.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école

Madame la Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi 83-683 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer aux montants des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2023 = 100

Coût moyen par élèves = 482 € - 7 enfants sont concernés

Pour information, en 2022, il y avait 82 enfants et la participation était de 565€.

Le mode de calcul de cette répartition pour l'année 2023/2024 est établi selon le compte administratif 2023-dépenses :

Article	Désignation	Dépenses 2023
60612	Eau	331
60612	Electricité	2 678
60621	Chauffage	6 457
60631	Entretien	1 460
6067	Fournitures scolaires	3 989
6288	Piscine (entrés + transport)	2 700
615221	Entretien bâtiments	1 400
6156	Contrat maintenance	1 552
6262	Télécommunication	668
64	Frais de personnel	26 995
TOTAL		48 230

Le montant proposé pour la participation des communes est de 482 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII - Participation au fonds social pour le logement

Madame la Maire demande le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de solidarité logement, piloté par le département de la Loire, afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement.

Elle propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII – Extinction totale de l'éclairage public du 05/06 au 06/07 2024

Suite à l'essai d'extinction totale de l'éclairage public mené entre le 05 juin et le 05 juillet 2023 et aux retours positifs qui en ont découlé, la municipalité souhaite pérenniser cette action pour les années à venir.

A compter de 2024, l'éclairage public sera totalement éteint durant la période suivante :

- Chaque année du 05 juin au 05 juillet sauf les vendredis et samedis soir en centre bourg

Mme ROBIN précise que l'an dernier un sondage avait été proposé suite à un test. Ce sondage s'est avéré très positif, avec quelques remarques sur le fait de laisser l'éclairage dans le centre bourg. On propose de pérenniser l'action pour les prochaines années avec une modulation les vendredis et les samedis en centre-bourg.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – Travaux Eclairage public porté par le SIEL

Dans le cadre de la démarche « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » pour l'amélioration de la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économies d'énergie dans le Parc naturel régional du Pilat, la commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration de son éclairage.

A noter que la Compétence Eclairage public est déléguée au SIEL. Les projets de travaux d'éclairage public (EP) concerne 56 luminaires qui seront soit supprimés, soit remplacés par des leds moins énergivores et de couleur adaptée aux enjeux de biodiversité du Parc du Pilat.

Le montant des travaux portés par le SIEL est de 65 888,00 €
 Le reste à charge pour la commune est de 29 650,00 €
 La subvention régionale est de 14 825 € (soit 50% du reste à charge)

Le coût global du projet d'amélioration de notre éclairage public sera de 14825 € pour la commune.

Détail des travaux :

Détail	Montant travaux	% pu	Part commune
Coupure 3 forfaits AA – AS - AP	1 948,00 €	45	876,00 €
Dépose ouvrage 012Aka	558,00 €	45	251,00 €
EP maison de retraite	2 601,00 €	45	1 170,00 €
Modification EP GR65	3 738,00 €	45	1 682,00 €
Renouvellement EP rue entre 2 âges	10 311,00 €	45	4 640,00 €
Modification plateaux led lotissement rue Jean Delforges	1 427,00 €	45	642,00 €
Remplacement 39 mazda comète	40 304,00 €	45	20 386,00 €
Total	65 888,00 €		29650,00 €

M. Perrin précise qu'environ 1/3 des éclairages seront alors passés en LED

M. Vagnon demande si la modification de l'éclairage à l'EHPAD se situe bien en partie privé, la réponse est oui

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X – Demande de subvention interconnexion

Dans le cadre du projet d'intégration de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette au projet d'interconnexion planifié à l'échelle départementale entre les communes de BOURG-ARGENTAL et d'ANNONAY,

Mme la Maire sollicite auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse une subvention à hauteur de 50% du coût du projet défini par l'AVP et toute autres demandes de subventions pour ce projet.

Question de M. Thiollière : est-ce que le réseau va passer en partie voirie ou en zone N ?

M. VAGNON précise que le chiffrage est prévu pour passer au maximum en accotement de voirie. Il ajoute que l'AVP n'a pas vocation à répondre à toutes les questions techniques qui seront développées en phase PRO.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X – DPU

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AB42, 2 rue du Plateau Marchand
- Immeuble cadastré AE 103, 28 avenue de Colombier
- Immeuble cadastré AB 197 et AB 252, 8 lotissement Le parc du Soleil

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI – DIVERS

- Mme la maire informe que le jugement en appel concernant la carrière des Gottes a été rendu, la requête de Delmonico-Dorel et du ministère de la transition écologique a été rejetée.
- Mme la Maire informe que le couple de Pharmacienne – Charpentier s’est installé dans sa tiny-house chemin Anne Sylvestre pour une durée de 6 mois.
- Mme la Maire informe qu’une cérémonie aura lieu demain pour le 8 mai 2024 à 11h00 et convie tout le monde à s’y joindre.
- Mme ROBIN informe qu’une réunion avec la Loire s’est tenue concernant la cantine. Suite à une remise à plats du fonctionnement de la mise à disposition des personnels communaux. Pour une histoire d’équité, le département va dès la rentrée 2024 prendre en charge ses frais. Cela va engendrer une augmentation de 11660 € sur le budget cantine de la commune Saint-Julien-Molin-Molette soit environ 1,40 € par repas. De plus le prix du repas augmentera d’environ 0.20€, suite au surcoût des matières premières au 1^{er} janvier 2025. La commission jeunesse-solidarité se réunira prochainement pour réfléchir à la répercussion de cette augmentation des repas et étudier la possibilité d’avoir des tarifs différenciés en fonction du quotient familial. En effet, cela porterait alors le repas à 5€20. Elle précise qu’actuellement la commune ne facture pas les frais de personnels encadrants. Mme RIVOIRE ajoute que le prix est bas par rapport aux autres communes, mais qu’il faut voir comment augmenter sans que ça ne touche les plus précaires.
- Mme ROBIN informe qu’une commande groupée de panneaux solaires « plug-and-play » sera faite en juin dans le cadre du projet d’autoconsommation collective. Une communication plus large sera faite pour une seconde vague de commande.
- Mme BAAS informe que les points de compostages sont en train d’être finalisés.
- Une réunion publique avait lieu le 6 mai 2024 concernant le projet d’éco hameau, 90 personnes environ se sont réunies. Une 40aine personnes se sont montrées intéressées. Mme la Maire précise que les mairies de Burdignes et de Tarentaise étaient également présentes.
- M. PLASSON informe que des ateliers de danse se tiendront dans l’ancienne usine de tissages Perrier pour l’inauguration du studio D5 en présence de la compagnie MaiOui.
- Mme Chaprier informe que le repeneur de la clé à molette ouvre demain au nom de La Cabère Noire.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 09mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Alexandre Vagnon